

Le 8 décembre 2011

Test de l'ABE sur les besoins en fonds propres des banques européennes: les résultats définitifs des banques françaises

L'Autorité Bancaire Européenne a conduit un exercice visant à mettre en évidence les éventuels besoins en fonds propres pour répondre aux inquiétudes sur les expositions aux dettes souveraines et dont les modalités ont été approuvées par le Conseil européen du 26 octobre 2011. Les résultats provisoires, publiés le 27 octobre 2011, étaient établis sur les données au 30 juin 2011 mais il était prévu de prendre en compte les expositions aux dettes souveraines au 30 septembre 2011 pour déterminer les besoins en fonds propres des banques européennes.

71 établissements, pris parmi ceux déjà soumis aux stress tests de juillet 2011, ont été soumis à l'exercice dont l'objectif est de créer un coussin de sécurité pour démontrer la capacité des banques à supporter différents chocs tout en maintenant un niveau adéquat de fonds propres. Les banques doivent respecter un objectif de ratio « Core Tier One » de 9 % d'ici à fin juin 2012, incluant un impact reflétant les valeurs de marché des dettes souveraines européennes au 30 septembre 2011. La méthodologie suivie est sur le site de l'ABE (www.eba.europa.eu).

Pour les quatre banques françaises soumises à l'exercice – BNP PARIBAS, Groupe BPCE, Groupe CRÉDIT AGRICOLE et SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, lesquelles représentent plus de 80 % du secteur bancaire français – le besoin total en fonds propres s'élève à 7,3 milliards d'euros, en amélioration par rapport au résultat provisoire de 8,8 milliards publié le 27 octobre 2011, compte tenu des résultats positifs que les groupes bancaires ont continué à dégager au 3^e trimestre. Christian Noyer, Président de l'Autorité de contrôle prudentiel s'est félicité de ces bons résultats et a rappelé que les augmentations de fonds propres se feront sans aide de l'État.

Les banques devront soumettre à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, d'ici le 13 janvier 2012, les plans de renforcement de leurs fonds propres et d'évolution de leurs risques montrant leur capacité à atteindre l'objectif de 9 % de « Core Tier One » au 30 juin 2012.

La situation détaillée banque par banque est présentée en annexe

Annexe

Besoin de fonds propres issu de l'exercice coordonné par l'ABE

Situation au 30 septembre 2011	Ratio Core Tier 1 après application de la CRD3 (1)	Ratio Core Tier 1 après application de la CRD3 (1) et du coussin de sécurité sur expositions souveraines (2)	Besoin de fonds propres par rapport à un objectif de 9% après application de la CRD3 et du coussin de sécurité sur expositions souveraines (2)	<i>dont coussin de sécurité sur expositions souveraines</i> (2)
BNP PARIBAS	9,16%	8,76%	1,5 milliards d'euros	2,5 milliards d'euros
GROUPE BPCE	8,34%	8,11%	3,7 milliards d'euros	1 milliard d'euros
GROUPE CREDIT AGRICOLE	9,23%	9,23%	0	0
SOCIETE GENERALE	8,42%	8,42%	2,1 milliards d'euros	0

(1) Le calcul inclut l'impact estimé de la CRD3 (dont l'entrée en vigueur est fixée au 31 décembre 2011) sur le ratio de Core Tier 1 au 30 septembre 2011. Par conséquent, ce calcul est différent de l'exigence réglementaire en vigueur à la même date.

(2) Coussin de sécurité estimé conformément à la note méthodologique publiée par l'ABE (www.eba.europa.eu), par référence aux valeurs de marché au 30 septembre 2011.